

Mise en ligne du 17-06-2024 jusqu'au 17-08-2024

DELIBERATION DU BUREAU DU 10 JUIN 2024 – MORBIHAN HABITAT

Le 10/06/2024 à 16h30, les membres du Bureau se sont réunis au siège de Morbihan Habitat, 6 avenue Edgar Degas à Vannes, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 31 mai 2024.

Membres présents : Mme Hortense LE PAPE M. David ROBO (vote à compter de la délibération N°2) M. Marc BOUTRUCHE M. Pierre GUEGAN Mme Marie-Hélène HERRY (visio conférence, vote à compter de la délibération n°2) Mme Yolande HANVIC Excusé ayant donné pouvoir : M. Fabrice LOHER (pouvoir à M. BOUTRUCHE)	DELIBERATION N°24.BU-2024-06-10	
	TERRITOIRE OUEST	Demande de subventions de la Sauvegarde 56 et ALOEN dans le cadre de la programmation TFPB 2024

Délibération du Bureau du 11 mars 2024	Subventions aux associations dans le cadre de la programmation TFPB 2024
--	--

Le cadre national de l'utilisation de l'abattement TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) dans les Quartiers Politique de la Ville (QPV) a pour objectif d'assurer un même niveau de qualité de vie que dans le reste de la ville pour les rendre plus attractifs et ainsi favoriser leur transformation durable.

Les actions menées doivent bénéficier directement aux habitants des quartiers concernés. Deux associations de Lorient ont formulé une demande de financement pluriannuel (3 ans) :

- **La Sauvegarde 56** « mise en œuvre d'un chantier éducatif permanent départemental dans les QPV ».

Le projet prévoit l'achat de matériaux, la construction et la gestion de composteurs collectifs en pied d'immeubles et des chantiers de peinture des parties communes des immeubles par des jeunes de 16 à 25 ans résidants dans les QPV. Ces chantiers « supports d'insertion » sont encadrés par 1 éducateur technique rémunéré par la Sauvegarde56.

Les jeunes des chantiers sont en contrat d'insertion rémunérés (employeur association d'insertion ALESI).

La préparation des chantiers, les achats de matériaux, la sécurité sur le chantier, et la concertation avec les habitants sont sous la responsabilité de la Sauvegarde 56.

Le cofinancement comprend une participation du CD56 (60 000 euros), le Contrat de Ville et Morbihan Habitat (115 000 euros). En tenant compte du montant de l'abattement TFPB alloué par quartier et du financement des autres actions, il est proposé un soutien à hauteur de **80 000 euros** (les modalités seront fixées par convention).

- **ALOEN** (Agence Locale de l'ENergie et du Climat de Bretagne Sud) « impulser une dynamique d'animation à Frébault et renforcer les actions du collectif éco-citoyen à Bois du Château » :

- concentrer les actions auprès des habitants à Frébault et secondairement au Polygone : recyclerie solidaire, mutualiser des outils/électro-ménagers, Repair café le 26 juin, gratifiera « réemploi des objets », sensibilisation les habitants au tri sélectif, plantation d'arbustes fruitiers, délocalisation fête de quartier à Frébault, animer le collectif éco-citoyen de la Puce à la Marne...).

Un financement de ces actions est sollicité à hauteur de **10 000 euros**.

- renforcer les actions de lien social du collectif éco-citoyens du Bois du Château et accompagner les habitants lors de la réhabilitation lourde des résidences (130 logements) : animer des ateliers de sensibilisation des habitants au tri des déchets/encombrants, organiser une guinguette Ti Barouf (26 mai), organiser une étape du Lowtech Tour à vélo sur la

Mise en ligne du 17-06-2024 jusqu'au 17-08-2024

sobriété énergétique et la seconde vie des objets, renforcer les actions partenariales avec les associations Défi, jardins familiaux, GAEC du champs des Tours, AMAP, la Maison de Quartier...).

L'accompagnement lors des travaux de réhabilitation est en cours d'élaboration en lien avec les chargés de relogement et EIFFAGE. En tenant compte du montant de l'abattement TFPB alloué par quartier et du financement des autres actions, il est proposé un soutien à hauteur de **30 000 euros** (20 000 euros pour Bois du Château et 10 000 euros pour Frébault)

Les modalités seront fixées par convention.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- valide les actions proposées par ces 2 associations dans les Quartiers Politique de la Ville et la participation financière de Morbihan Habitat au titre de la TFPB 2024,
- autorise le Directeur général à signer les conventions partenariales correspondantes.

